



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

SECTORISATION DE LA COMMUNE D'HEURTEAUVILLE VERS LE COLLEGE DE RIVES EN SEINE: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - CM/18/153

En application de l'article L. 213-1 du Code de l'Éducation, le Conseil Départemental est compétent pour définir et faire évoluer la physionomie des secteurs de recrutement des collèges.

Dans le cadre des études sur la sectorisation des collèges de la Seine Maritime menées par la direction des collèges et de l'éducation, le Département de la Seine Maritime a demandé le rattachement de la commune d'Heurteauville, actuellement sectorisée sur le collège Commandant Charcot au Trait vers le collège Victor Hugo de Rives-en-Seine.

La directrice académique des services de l'Éducation Nationale de la Seine Maritime a validé cette proposition le 21 décembre 2017 et la commune d'Heurteauville a délibéré en ce sens le 15 juin 2015.

Par courrier en date du 07 novembre dernier, le Département de Seine Maritime a souhaité recueillir l'avis de la commune sur cette modification de secteur.

Depuis la visite du Vice-Président en charge des collèges à l'été 2017 puis du Président du Département au premier semestre 2018, la collectivité est en attente d'une décision sur le devenir du collège Commandant Charcot du Trait : programmation d'une construction nouvelle ou d'une réhabilitation lourde.

La volonté municipale, partagée par ses collègues voisins dont les élèves collégiens sont scolarisés au Trait est d'obtenir une égalité des conditions d'accueil et d'enseignement que la Municipalité peut observer au sein d'autres collèges du secteur.

La Municipalité possède le foncier nécessaire et suffisant pour accueillir un nouveau collège dans des conditions optimum y compris les collégiens d'Heurteauville.

Le collège du Trait date de 1974 et est vieillissant. Sa situation géographique n'est plus adaptée puisque enclavée autour de nouveaux quartiers. Les conditions d'accueil des collégiens sont discutables, notamment concernant la sécurité, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les conditions d'enseignements.

Partant de ce constat, la migration des collégiens d'Heurteauville vers Rives en Seine s'est faite naturellement avec l'obtention de dérogations auprès des services du Département. Cette situation provoque un déséquilibre dans la répartition territoriale.

La Municipalité attend du Département une vision claire et précise sur le devenir du collège Charcot du Trait, construction nouvelle ou réhabilitation lourde.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable au changement de sectorisation de la commune d'Heurteauville, vers le collège Victor Hugo de Rives-en- Seine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code de l'Education et notamment l'article L. 213-1,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE d'émettre un avis défavorable au changement de sectorisation de la commune d'Heurteauville, vers le collège Victor Hugo de Rives-en-Seine.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
19 décembre 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

